



Rapport du Directoire

Assemblée Générale Mixte
du 18 juin 2025

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, le Directoire a l'honneur de soumettre à votre approbation les résolutions proposées dans le cadre de l'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer principalement sur la transformation de Maroc Telecom en société anonyme à Conseil d'Administration, l'approbation de nouveaux statuts, conformes à la transformation envisagée, et la nomination de nouveaux membres au Conseil d'Administration.

1. Motivation du changement de mode de gouvernance

Depuis le 20 février 2001, Maroc Telecom a adopté un mode de gouvernance à Directoire et Conseil de Surveillance, prévu par la loi et approprié à son stade de développement initial. Toutefois, dans un contexte de transformation stratégique, d'évolution des marchés, de renforcement des exigences réglementaires et de besoin accru en agilité décisionnelle, il apparaît aujourd'hui opportun de revoir ce mode de gouvernance.

Le passage à une **société anonyme à Conseil d'Administration** vise à :

- **Renforcer l'efficacité et la réactivité** des organes de gouvernance dans un contexte concurrentiel croissant ;
- **Simplifier les processus décisionnels** en réunissant les fonctions de gestion et de contrôle stratégique au sein d'un seul organe ;
- **Aligner la structure de gouvernance** sur les standards internationaux et les meilleures pratiques des entreprises cotées comparables ;
- Permettre une **plus grande synergie** entre les fonctions exécutives et non exécutives, notamment grâce aux comités spécialisés.

Ce changement structurel est également de nature à améliorer la lisibilité et l'attractivité de Maroc Telecom auprès des investisseurs et partenaires.

2. Conséquences juridiques et organisationnelles

La transformation de Maroc Telecom en société anonyme à Conseil d'Administration entraîne :

- **La refonte des statuts**, pour les adapter au nouveau régime juridique et organisationnel ;
- **La cessation des fonctions** des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ;
- **La nomination d'un Conseil d'Administration.**

Il est important de souligner que cette transformation **n'entraîne aucun changement dans la personnalité morale** de la Société, ni dans ses droits et obligations vis-à-vis des tiers.

3. Présentation des résolutions

Les résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte sont les suivantes :

À titre extraordinaire :

1. **Approbation de la transformation** de Maroc Telecom en société anonyme à Conseil d'Administration ;
2. **Refonte des statuts** pour les adapter au nouveau mode de gouvernance ;
3. **Pouvoirs** à conférer au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités légales et administratives.

À titre ordinaire :

1. **Constat de la cessation des fonctions** des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, du fait de la transformation ;
2. **Nomination des membres du Conseil d'Administration** ;
3. **Pouvoirs** à conférer au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités légales et administratives.



Conclusion

Le Directoire estime que cette transformation permettra à Maroc Telecom de répondre avec plus de pertinence et d'agilité aux défis actuels et futurs, en mettant en place une gouvernance plus cohérente, moderne et adaptée à ses ambitions stratégiques.

Nous vous invitons donc, chers Actionnaires, à approuver les résolutions présentées.

Le Directoire